

# Bien se faire conseiller

## Comment choisir son cabinet d'aide à la création



Se faire accompagner surtout au début, est vraiment indispensable. Une **boutique de gestion** est le partenaire idéal pour vous aider à monter vos différents dossiers, pour vous préparer à vos entretiens avec les banques ou les différents jurys et enfin, pour rédiger les statuts.

Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pourrez trouver une liste de boutiques de gestion agréées directement à Pôle Emploi ou aux différentes réunions d'informations que donne gratuitement votre Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

Le dispositif NACRE finance en partie cet accompagnement.

Attention à bien veiller à aller dans les boutiques agréées.

Dans ma carrière d'entrepreneurs, j'ai eu l'occasion de passer par 2 cabinets d'aide à la création.

Le deuxième qui n'était pas agréé, même si ce cabinet était très compétent, nous a pris 700 Euros pour rédiger les statuts de notre SARL.

Il faut que le feeling passe entre vous. Si vous avez un doute, passez votre chemin et orientez-vous vers une autre boutique.



[www.bsoft-team.com](http://www.bsoft-team.com)

SARL au capital de 6000 €

231 Av Jean Jaurès 69007 Lyon

RCS de Lyon n° SIREN 509 711 859

Tous droits réservés BSoft Team

# Comment choisir son comptable

Dans votre carrière d'entrepreneur, il y a 3 prestataires-partenaires qu'il ne faut pas négliger : son banquier, son comptable et son avocat.



Pour choisir un comptable quelques conseils :

## Faites-vous recommander un expert

Rien de mieux que le bouche à oreilles pour choisir votre comptable. Demandez à vos collègues, gérants d'auto-école, les coordonnées de leur expert-comptable.

## Vérifiez si votre expert-comptable fait partie de l'ordre

Il s'agit d'une simple vérification à [l'ordre des Experts-Comptables](#). Encore trop de personnes se déclarent comptable alors qu'ils ne sont pas inscrits. Un expert-comptable est assuré et vous pourrez vous retourner contre lui si vous avez un redressement fiscal par exemple...

## Préférez un petit cabinet

N'allez surtout pas choisir un gros cabinet d'experts comptables. Préférez être un gros poisson dans un petit cabinet où vous payerez souvent moins cher.

## Comparez les prix

Le premier entretien est souvent gratuit. Lors de cet entretien, comparez les prix proposés par ces différents cabinets en fonction de vos besoins.

## Le facteur humain

La confiance, la compréhension de votre travail, la proximité, la disponibilité sont autant de facteurs déterminants qui vont faire la différence. Si votre expert-comptable est proche (proximité du cabinet) et que vous pouvez le joindre facilement au téléphone, cela pour être rassurant, surtout en période de crise comme lors d'un contrôle fiscal.



[www.bsoft-team.com](http://www.bsoft-team.com)

SARL au capital de 6000 €

231 Av Jean Jaurès 69007 Lyon

RCS de Lyon n° SIREN 509 711 859

Tous droits réservés BSoft Team

# Comment choisir son avocat



C'est une éventualité que je ne vous souhaite vraiment pas, mais ce guide se veut être le plus exhaustif possible. Il se peut que vous ayez besoin des services d'un avocat :

- d'un avocat fiscaliste pour des problèmes d'impôts,
- d'un avocat pénaliste car en tant que gérant vous serez responsable pénalement en cas d'accident dans votre auto-école
- d'un avocat des affaires en cas de cession ou reprise de votre entreprise.

Dans tous les cas voici quelques conseils pratiques. Sachez que le premier entretien avec un avocat est gratuit.

## Privilégiez le bouche à oreilles pour faire votre choix

Là encore, comme pour votre expert-comptable, demandez à votre entourage. D'ailleurs, votre expert-comptable pourra vous en recommander si vous avez un problème avec le fisc. Si vous ne trouvez vraiment pas, vous trouverez un avocat sur l'[annuaire du Conseil National des Barreaux](#)

## Quelle est son expérience?

A-t-il traité des dossiers proches du vôtre ? A-t-il écrit sur le sujet pour lequel vous le sollicitez ? N'hésitez pas à lui poser ces questions afin de bien cerner son expertise;

## Le facteur humain

Vous allez peut être passé beaucoup de temps avec votre conseil, même dans le cadre d'une mission ponctuelle. Il est important d'avoir confiance en son avocat et de se sentir à l'aise pour échanger librement. L'avocat se doit d'être à l'écoute de son client et de comprendre les attentes spécifiques de celui-ci. Sa capacité à vous donner une grille de lecture, à simplifier des débats parfois techniques, à se faire force de propositions, à négocier pour le bien de votre dossier est primordial ;



[www.bsoft-team.com](http://www.bsoft-team.com)

SARL au capital de 6000 €

231 Av Jean Jaurès 69007 Lyon

RCS de Lyon n° SIREN 509 711 859

Tous droits réservés BSoft Team

## Les modalités financières de son intervention

Ce dernier point ne doit pas être tabou et se doit d'être abordé dès le premier rendez-vous. Différentes modalités d'interventions financières sont pratiquées : au temps passé, en fonction d'un taux horaire, au forfait, le cas échéant en fonction du résultat.

Généralement à l'issue de la première réunion que vous aurez eue avec votre avocat – souvent gratuite mais n'hésitez pas à lui poser la question au moment de la prise du rendez-vous – ce dernier vous adressera une convention d'honoraires détaillant les actions qu'il anticipe sur votre dossier et les conditions financières de son intervention. Cette convention d'honoraires reflète en principe la teneur des échanges que vous aurez eus en amont avec votre conseil. Pour marquer votre accord sur ses modalités d'intervention, votre avocat vous demandera de contresigner la convention d'honoraires.

Certaines prestations se prêtent au forfait (par exemple création d'une société, approbation des comptes de votre société, etc.) en raison de la visibilité que chacun peut avoir sur ce type de prestations.

Dans d'autres hypothèses, telle que la cession-acquisition d'une société, une levée de fonds, la gestion d'un contentieux, il peut être compliqué de se projeter avec une précision absolue sur une opération qui peut durer plusieurs mois, voire plusieurs années en matière de contentieux. Dans ce cas de figure, une intervention sur la base d'un forfait est à double tranchant : si l'intervention de l'avocat est finalement moins importante que prévue, il peut être frustrant pour le client de lui payer l'intégralité de la somme due. A l'inverse, si les contours du dossier viennent à évoluer entraînant une intervention de l'avocat bien plus importante que ce qui avait pu être anticipé, la frustration sera du côté de votre conseil.

Une méthode permettant de concilier les intérêts de toutes les parties consiste à :

- retenir un taux horaire,
- l'avocat, de par son expérience, peut vous indiquer sous forme de fourchette un budget prévisionnel,
- votre avocat vous informe toutes les 5-10 heures du temps passé, ce qui vous permet de bien gérer votre budget.

En revanche, il est interdit à l'avocat de fixer ses honoraires uniquement au résultat : c'est le fameux pacte « de quota litis ». Il peut en revanche combiner une rémunération au taux passé ou forfaitaire de base, combiné avec un honoraire de résultat.

Votre avocat pourra également vous demander une provision à l'ouverture du dossier.

Il convient également que vous définissiez très rapidement le type d'intervention et le niveau d'implication que vous attendez de votre avocat. Aussi plus vous fournirez, de manière régulière et sous forme organisée, de la matière à votre avocat, plus son travail sera à valeur ajoutée et votre



[www.bsoft-team.com](http://www.bsoft-team.com)

SARL au capital de 6000 €

231 Av Jean Jaurès 69007 Lyon

RCS de Lyon n° SIREN 509 711 859

Tous droits réservés BSoft Team

coût d'avocat rentable. A l'inverse, vous pourrez choisir de vous décharger du projet sur lui et, mécaniquement, son intervention sera plus forte et sa facture plus élevée.

Enfin, l'expérience montre qu'il est toujours préférable d'avoir une culture du conseil et de se constituer son équipe le plus en amont possible (avocat, expert-comptable, intermédiaire financier...) Cela permet d'anticiper sur les éventuels sujets à traiter et donc, de construire son projet sur des fondations solides. Cela vous évite de corriger le tir a posteriori, quand il est souvent trop tard, sans parler de la perte de temps et d'énergie et, sans compter les frais de conseils que vous devrez alors assumer pour régulariser votre situation.



[www.bsoft-team.com](http://www.bsoft-team.com)

SARL au capital de 6000 €

231 Av Jean Jaurès 69007 Lyon

RCS de Lyon n° SIREN 509 711 859

Tous droits réservés BSoft Team